

AFFAIRE N°37 - Réduction de l'emprise prévue au Plan d'Urbanisme Directeur du
Chemin Amable HOARAU.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Plan d'Urbanisme Directeur prévoit pour le Chemin Amable HOARAU une emprise totale de 10 mètres.

Or, la configuration actuelle du chemin bordé par un ensemble important de mur de soutènement, ne fait apparaître qu'une emprise de 6 mètres.

Devant les nombreuses demandes des riverains de ce chemin privé pour la réduction d'emprise de 10 à 6 m et compte tenu des travaux importants que nécessiterait sa mise à 10 m (démolition de tous les murs de soutènement relativement récents) je vous propose de réduire l'emprise de ce chemin privé de 10 à 6 m.

Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis quant à cette réduction d'emprise.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

x